

Durée :

1 jour (7 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Toute personne de l'entreprise ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désigné par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières des échafaudages de pied de hauteur inférieure à 24 mètres, montés conformément à la notice technique du fabricant.

Notre intervenant :

Formateur en échafaudage de pied -
Attestation de reconnaissance
INRS/CARSAT.

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

350 € HT (420 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Savoir travailler en sécurité sur un échafaudage de pied et réaliser les vérifications journalières d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m monté, conformément à la notice du fabricant.

Selon R408 annexe 5 et en application du décret du 01 sept.2004 N° 2004-924

LES OBJECTIFS :

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Alternance de séquences théoriques, d'échanges en fonction du vécu des participants, de démonstrations et d'exercices pratiques.

(60 % de mise en situation pratique)

Remise d'un support de cours individuel.

Evaluation qualitative en fin de formation et remise d'une attestation de formation.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

- **Les enjeux de la prévention**
- **Les rôles et responsabilités des différents acteurs**
- **La prévention des risques**
 - Signaler les situations dangereuses
 - Communiquer et rendre compte
- **Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation**
 - Identifier les différents types d'échafaudages
 - Identifier leur domaine d'utilisation
 - Identifier les éléments d'un échafaudage
 - Justifier le choix et la mise en oeuvre des protections collectives de montage

■ Comprendre et exploiter une notice du fabricant

■ Appréhender le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent

- Identifier les responsabilités liées à la mission de vérification
- Se référer au cadre réglementaire des vérifications des échafaudages

■ Réaliser la vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage et/ou assurer la maintenance de l'échafaudage

- Vérifier l'absence de déformation permanente ou de corrosion des éléments constitutifs de l'échafaudage pouvant compromettre sa solidité,
- Vérifier la présence de tous les éléments de fixation ou de liaison des constituants de l'échafaudage et l'absence de jeu décelable susceptible d'affecter ces éléments,
- Vérifier l'implantation de l'échafaudage,
- Vérifier l'absence de désordre au niveau des appuis et des surfaces portantes,
- Vérifier la présence de tous les éléments de calage et de stabilisation ou d'immobilisation,
- Vérifier la présence et la bonne installation des dispositifs de protection collective,
- Vérifier le maintien de la continuité, de la planéité, de l'horizontalité et de la bonne tenue de chaque niveau de plancher,
- Vérifier l'absence d'encombrement des planchers,
- Vérifier la présence et la bonne tenue des ancrages et amarrages,
- Vérifier le positionnement/nombre et le bon montage des contreventements,
- Vérifier la présence et l'installation des moyens d'accès,
- Vérifier la visibilité des indications sur l'échafaudage relatives aux charges dépassant les limites admissibles,
- Vérifier l'absence de charges dépassant ces limites admissibles,
- Vérifier la bonne fixation des filets et des bâches sur l'échafaudage, ainsi que la continuité du bâchage sur toute la surface extérieure.

■ Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

- Choisir et utiliser à bon escient les équipements assurant la protection et la sécurité de l'utilisateur,
- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage,
- Respecter les limites de charges,
- Maintenir l'échafaudage en sécurité,
- Tenir compte de la co-activité sur les chantiers.

Mise en situation pratique et validation des acquis

- Analyses des pratiques et actions correctives à chaque stagiaire